



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°001-2025
SEANCE DU : 13 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 06/02/2025

Affichée le : 06/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 25

Présents : 19

Votants : 22

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Etaient présents :	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE-SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Allyson PALLUD
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET

Absents représentés :

Aïcha FOURCROIX pouvoir à Patricia GOASDOUE

Hervé WEIFFENBACH pouvoir à Pierre BEMELS

Reynald GARCIA pouvoir à Patrick RAOULT

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Paola DE SANTIS et Romain PREVALET

Secrétaire de séance : Thierry CHAUMERLIAC

Budget assainissement (M49), fixation du montant de la taxe 2025 perçue sur les consommations d'eau

Comme chaque année, le Conseil municipal fixe le montant de la taxe d'assainissement perçue sur les consommations d'eau. Ce tarif fixé en début d'année civile s'appliquera à la facture émise au cours de l'été 2025 et durant l'hiver 2025-2026.

Pour mémoire, le tarif appliqué s'élevait en 2024 à 3,25 euros par mètre cube d'eau consommé.

Il est proposé pour la période allant du 1er février 2025 au 31 janvier 2026, que ce montant soit porté à 3,40 €/m³ compte tenu du désengagement des financeurs institutionnels et des travaux sur le réseau à venir (maillage et réhabilitation).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Fixe le montant de la taxe pour l'année 2025 à 3,40 € / mètre cube d'eau consommé,
- Prend acte que cette recette sera portée au budget 2025 du service d'assainissement en section d'exploitation.

Pour extrait certifié conforme, le 17 février 2025

Po le Maire empêché,
Thierry CHAUMERLIAC

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le



ID : 095-219505047-20250217-00120251302-DE